

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre
— du Diocèse de Quimper et de Léon —

Directeur responsable : M. le Ch. LE STER, directeur-adjoint de l'Enseignement.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

Inspection diocésaine, 19, rue Pen-ar-Stéir, Quimper. — C. C. Rennes 528-80.

Tél. 10.97. — Boîte Postale 38. — Tirage : 800 ex.

Monsieur le Vicaire Général MOENNER

Directeur de l'Enseignement

C'est avec une douloureuse surprise que vous appreniez, il y a déjà un mois, la mort de M. le Vicaire Général Moënnér. Nous qui vivions plus près de lui, nous sentons plus que d'autres la perte que nous avons faite, et qu'a faite tout l'enseignement libre du diocèse.

Il dirigeait plus directement le secondaire ; mais ce serait une erreur de croire qu'il délaissait, si peu que ce fût, l'enseignement primaire. Sans doute, par nécessité, en raison de ses autres occupations de Vicaire Général, il se déchargeait sur l'Inspection diocésaine des détails de l'Administration ; mais il était renseigné minutieusement sur la vie de nos écoles, sur leurs difficultés, leurs succès, leurs progrès, leur développement, le recrutement du personnel, ecclésiastique, religieux, libre.

Son attention spéciale était axée sur la création de nouvelles écoles, d'écoles de garçons surtout, dont il déplorait le trop petit nombre dans un diocèse comme le nôtre ; il talonnait les chefs de paroisses et les congrégations religieuses, se rendait sur place pour encourager, consulter, diriger. Avec quelle flamme il donnait aux paroissiens ses félicitations et leur dictait leurs devoirs à l'occasion de la bénédiction de nouveaux locaux, créations ou agrandissements !

Sa direction n'a duré que 9 ans et, durant cette courte période, malgré les difficultés spéciales qui l'ont marquée, il a été, sans aucun doute, le promoteur principal des 26 nouvelles écoles qui se sont ouvertes depuis 1939.

C'est une belle moisson que M. le Vicaire Général Moënnér a pu présenter au Souverain Juge, après une vie, si bien remplie : 18 ans à la tête de l'important collège de Lesneven, puis de la grande et belle paroisse de St-Louis de Brest et enfin à la Direction de l'Enseignement libre.

Vous êtes venus nombreux assister à ses obsèques ; vous avez prié et fait prier vos élèves pour le repos de son âme ; vous garderez précieusement le souvenir de son action toute orientée vers le développement et la fécondité de notre cher enseignement chrétien.

Cette action, Monseigneur l'a magnifiquement soulignée, au jour de ses obsèques, dans l'éloge funèbre qu'il en fit, et dont nous donnons ici les passages qui nous concernent plus particulièrement.

EXCELLENCE,
MES FRÈRES,

Le vendredi 5 Novembre, à la fin d'une journée bien remplie, M. le chanoine Moënner était frappé d'hémiplégie. Le lendemain, il recevait, en pleine connaissance, les derniers sacrements ; au soir de la St-Martin, il n'était plus des nôtres.

L'exemple qu'il nous laisse d'une vie sacerdotale laborieuse et fervente n'est pas près de s'effacer de nos mémoires.

C'est à Elliant qu'il naquit en 1875, au sein d'une de ces familles chrétiennes qui constituent le plus précieux patrimoine de notre diocèse. Il y a trouvé un esprit d'union qu'il s'appliqua à maintenir et qui lui valut d'être entouré jusqu'à sa dernière heure de l'affectueuse vénération des siens.

Il n'a que 32 ans, quand l'Evêché et l'Université s'accordent pour le nommer Principal du collège de Lesneven. La tâche est ingrate. Le collège ne compte plus que 187 élèves. Sa situation en porte à faux, avec « des professeurs par moitié laïcs et prêtres », selon les termes du contrat, est devenue pour l'époque une anomalie. Le Ministère de l'Instruction Publique supporte mal une telle exception et nomme parfois comme titulaires de chaires importantes des hommes fort embarrassants. Le jeune Principal ne se laisse pas déconcerter par les difficultés. Il s'astreindra à assister à toutes les classes de tel de ses maîtres pour y assurer l'ordre. Il rédigera, pour ses grands élèves, un cours d'apologétique, « construisant — selon le mot d'un bon juge — avec des matériaux de bon aloi, un monument clair, robuste et bien équilibré ». Il consacrera toutes ses vacances à visiter les familles de la région, mobilisant pour le recrutement de son collège ceux qu'il aimait à appeler « les Grenadiers de la Foi ». En sept ans, son savoir-faire et son zèle auront doublé l'effectif scolaire et placé sa maison, pour les succès au baccalauréat, au second rang parmi les collèges du ressort académique.

Mais voici 1914. Une loi spéciale est votée qui ferme le collège de Lesneven. Des adversaires croient la partie gagnée. Ils ont compté sans la ténacité de M. l'abbé Moënner qui déjoue leurs calculs, stimule les hésitants, groupe les bonnes volontés, scrute la législation et voici que le dernier Principal du collège en devient le premier Supérieur. Cette maison dont le vénéré Monseigneur Duparc a pu dire qu'elle a été pour lui une « source intarissable de joies », n'est-ce point d'abord à M. l'abbé Moënner que nous devons de l'avoir conservée ?

Il continue de s'y dévouer. La guerre n'arrête pas la montée des effectifs : 400 élèves en 1918. En même temps qu'on instruit, on éduque ; nombreux sont les anciens qui témoignent dans le monde, de la formation chrétienne reçue au collège et beaucoup de prêtres se souviennent d'avoir eu, en fin d'études avec leur Supérieur, tel entretien décisif pour l'orientation de leur vie.

C'est un collège agrandi, prospère et peuplé que M. le chanoine Moënner laisse à son successeur en 1925, pour s'en aller à Saint-Louis de Brest..

...En 1939, il devient Vicaire Général et Directeur de l'Enseignement, et c'est à l'enseignement qu'il va désormais consacrer ses forces sans réserve. Avec quel accent on l'entend dire du haut de la chaire : « Nous voulons que les enfants croyants puissent être élevés dans les mêmes croyances que leurs parents et avec les mêmes habitudes religieuses qu'au foyer familial ». Ce but il le poursuit sans relâche : il exhorte ses confrères à construire des écoles nouvelles et se réjouit de présider à l'ouverture de l'une ou l'autre d'entre elles. Il encourage l'organisation des Associations de Parents d'élèves, favorise les rencontres entre les Religieuses enseignantes, visite les collèges, souligne l'importance de l'enseignement technique à côté de l'enseignement primaire et secondaire, se prodigue de dimanche en dimanche pour les fêtes d'écoles libres. Avec quel soin il discerne parmi les jeunes prêtres les futurs instituteurs et professeurs, oriente ceux-ci vers les études de la licence, applaudit à leur succès, ceux qui ont travaillé avec lui le savent. Avec quelle fierté il apporte son témoignage devant un tribunal : « Epris de justice autant que de liberté, les catholiques ont bâti eux-mêmes leurs écoles comme jadis leurs pères ont bâti leurs cathédrales ».

Pourtant cet intrépide champion d'une cause sacrée demeure toujours calme. Il est assez fort pour n'avoir point besoin d'être violent. La fermeté se nuance de courtoisie dans les discussions les plus épineuses avec les partenaires les plus irréductibles. Aussi sa valeur et son caractère imposent-ils le respect dans tous les milieux...

D'autres se laisseraient absorber par des occupations si multiples et des responsabilités si lourdes ; lui trouve des loisirs pour répondre aux invitations les plus diverses. On aime l'entendre aux pardons, aux professions religieuses, à l'occasion d'une bénédiction de cloches, d'un jubilé sacerdotal ou d'une clôture de mission. Il manie avec une égale aisance la langue bretonne et la langue française. La voix demeure vigoureuse, vibrante. La phrase incisive se grave dans l'esprit. Sait-on que pour ce ministère auquel il demeure très attaché il s'impose de rédiger son texte à genoux et de l'apprendre par cœur, fut-ce au prix de veillées tardives ?

S'il parut parfois exigeant dans l'exercice de ses fonctions, il n'est que juste de rappeler qu'il l'était d'abord pour lui-même. Aucune relâche, aucune fantaisie dans ses journées. L'avertissement sévère du mois de Juin, lors d'une allocution à Brest, aurait pu l'inviter au repos. Trop lucide pour ne pas le comprendre, il était trop obstinément courageux pour écouter les conseils d'amis prudents et ralentir son activité. Une heure avant d'être frappé, il achevait de rédiger l'allocution qu'il eût dû prononcer hier dans cette chaire. Au lendemain de son attaque, il s'excusait de ne pas avoir récité son bréviaire. Mourant, il songeait encore à son travail. « Nec labore victum, nec morte vincendum ». Tombé sur la brèche, les armes à la main, n'est-il point le « Serviteur fidèle » que le Seigneur, survenu à l'improviste, a trouvé vigilant et à qui fut promis le bonheur de « l'éternel repos dans l'éternelle activité ». Puisse notre prière hâter, s'il en est besoin, l'heure de sa récompense. Ainsi soit-il. »

III. — A notre époque, on se plaint beaucoup de ce que l'élève qui a fini ses classes « ne sait rien ». A quoi attribuer ce résultat ? L'emploi des méthodes actives nous dispense-t-il de cultiver la mémoire des élèves ? Rôle de celle-ci dans l'acquisition des bases, en religion, français, histoire, géographie, arithmétique, durant la première période scolaire (5 à 11 ou 12 ans).

IV. — Vos élèves connaissent-ils leur milieu géographique, social, familial ? L'aiment-ils ? En sont-ils fiers ? Que faites-vous pour développer la connaissance et l'amour du terroir et, vis-à-vis des enfants de nos campagnes, pour « Eduquer sans déraciner » ?

V. — Comment éviter chez nos jeunes rurales qui fréquentent les pensionnats des villes, la coupure d'avec le milieu ? Ne serait-il pas souhaitable que des contacts plus étroits s'établissent entre les maîtresses des écoles rurales et celles des pensionnats ?

VI. — L'Ecole n'a-t-elle pas un rôle à jouer dans la formation des futurs militants de nos paroisses ?

Quels moyens utilisez-vous pour développer chez vos élèves :

l'esprit d'initiative,

le sens des responsabilités sociales et familiales,

l'esprit d'équipe et d'entraide.

Que faites-vous pour intégrer élèves et anciens élèves dans la vie paroissiale ? Difficultés rencontrées.

Attitude de l'Ecole vis-à-vis des Mouvements de Jeunesse ?

Cours Agricoles et Allocations Familiales.

Nous empruntons cette mise au point à l'Ouest-France, que nous ne saurions trop remercier en la circonstance ; par son organe plus que par le nôtre assurément, pourra être averti un très large public, intentionnellement trompé par des communiqués tendancieux, paraissant journallement dans la Presse.

« Il nous est signalé que malgré les décisions de justice et les mises au point administratives, on continue dans certaines régions à menacer les cultivateurs d'être privés des allocations familiales si leurs enfants ne fréquentent pas les cours officiels d'enseignement postscolaire agricole. Il y a là un véritable abus de pouvoir et une manœuvre destinée à tromper les parents sur leurs droits réels et leur véritable liberté.

En effet, il y a deux ans déjà, certains fonctionnaires avaient tenté d'employer cette méthode de pression dans divers départements. A la suite de l'émotion produite par ces menaces, il a été prouvé et reconnu que la plus entière liberté restait assurée aux cultivateurs et que, par conséquent, nul n'a le droit de leur refuser sous ce prétexte les allocations familiales.

Rappelons, en quelques mots, ce qu'il faut savoir :

1° Il existe des cours « officiels » agricoles. Mais ces cours ne sont pas les seuls autorisés. Le droit des cours privés est inattaquable. La liberté reste la règle dans ce domaine comme dans les autres. Le père de famille peut même préférer l'enseignement familial (loi du 28 Mars 1882).

2° En conséquence, tout cultivateur peut choisir librement entre les divers cours privés ou publics, s'il entend mettre son fils en « apprentissage agricole » et s'il ne peut assurer lui-même l'enseignement.

3° Dans les communes où le Ministère de l'Agriculture a organisé des Cours Postcolaires publics, les cultivateurs ne sont donc nullement obligés de choisir celui-là de préférence à un autre. Ils peuvent tout aussi bien inscrire l'enfant en apprentissage à un Cours par correspondance : cela ressort clairement de l'article 37 du règlement général d'administration publique pour l'application de la loi du 22 Août 1946 sur les prestations familiales.

4° Le libre choix des parents en l'occurrence n'est pas seulement garanti par les lois. Il est protégé par la justice, et nul fonctionnaire n'est autorisé à entraver cette liberté en refusant les Allocations familiales. Déjà le 5 Juillet 1945, la Chambre Sociale de la Cours de Cassation avait déclaré que *l'enseignement privé, l'enseignement familial, l'enseignement par correspondance sont de véritables enseignements*. Chose curieuse, ce sont des arrêtés de Vichy que prétendent invoquer en la matière les adversaires de la liberté. Or le *Ministre de l'Agriculture lui-même*, le 15 Février 1947, le *Conseil d'Etat* — chose plus importante encore — le 21 Mars 1947, un *Tribunal de Simple Police* le 10 Décembre 1947, ont établi la méthode à suivre ou fait jurisprudence en déclarant absolument injustifiées les menaces de suppression des Allocations Familiales et en reconnaissant la légalité des Cours par correspondance.

5° Les familles auxquelles serait refusé le paiement des Allocations Familiales, sous le prétexte illégal que nous avons signalé, peuvent exiger au besoin en justice le paiement de leurs allocations.

Mais elles ne seront certainement pas obligées d'aller jusque-là, puisque la question s'est déjà souvent posée au cours des années passées et a toujours été réglée dans le sens de la liberté.

Il importe que les cultivateurs connaissent leurs droits. Nous sommes en démocratie, et chaque citoyen doit faire respecter des libertés que la loi garantit et que la justice protège. *L'intérêt du Pays exige que les pressions illégales prennent fin et que l'aide aux familles ne serve pas de moyen de chantage pour imposer aux paysans irrégulièrement et sans droit des caprices qui n'ont rien à voir avec l'ordre public, l'intérêt de l'agriculture ou les lois de la Nation.*

On ne peut pas mieux dire.

Documentation Agricole.

Nous avons reçu de la « Direction des Services Agricoles » la lettre suivante, accompagnée d'un certain nombre de textes de devoirs, dictées, problèmes, compositions françaises, qui sont de nature à créer dans les milieux scolaires et ruraux le climat de propagande nécessaire à l'intensification de la production agricole. Ces textes nous semblent judicieusement choisis et nous les publierons au fur et à mesure dans le *Sentier*.

J'attire votre attention sur la proposition de M. le Directeur

des Services Agricoles de vous renseigner plus amplement. (Adresse: 31, rue de Douarnenez, Quimper).

LETRE DE M. LE DIRECTEUR DES SERVICES AGRICOLES :

« Dans les circonstances actuelles, le Gouvernement demande qu'une campagne active soit entreprise dans le département en vue de l'extension des surfaces cultivées en blé et de l'augmentation des rendements.

Il est apparu que les institutrices et les instituteurs pouvaient jouer un grand rôle à ce sujet. Les élèves répètent à la maison les conseils donnés par leurs maîtres et indirectement contribuent à la propagande. Afin que celle-ci soit vraie, il importe de donner aux maîtres quelques conseils. C'est pourquoi, j'ai fait établir un choix de dictées, rédactions et problèmes qui pourront être donnés aux élèves des classes du Cours Moyen et du Cours de fin d'études primaires, et dont je vous adresse un exemplaire ci-joint, aux fins de diffusion auprès du personnel enseignant placé sous votre autorité.

En ce qui concerne le programme d'agriculture de la classe de fin d'études primaires des écoles rurales de garçons, je suis à votre entière disposition pour vous donner de plus amples renseignements sur les techniques culturales modernes susceptibles d'augmenter les rendements. »

PREMIERE SERIE DE TEXTES DE DEVOIRS

DICTÉE. — *Le Respect du Pain.*

J'ai le respect du pain.

Un jour, je jetai une croûte : mon père est allé la ramasser. Il ne m'a pas parlé durement, comme il le faisait toujours.

— Mon enfant, m'a-t-il dit, il ne faut pas jeter le pain ; c'est dur à gagner. Nous n'en avons pas trop pour nous, mais si nous en avions trop, il faudrait le donner aux pauvres. Tu en manqueras peut-être un jour et tu verras ce qu'il vaut. Rappelle-toi ce que je te dis, mon enfant. »

Je ne l'ai pas oublié.

Cette observation qui, pour la première fois peut-être, dans ma vie de jeunesse, me fut faite sans colère, mais avec dignité, me pénétra jusqu'au fond de l'âme ; et j'ai eu le respect du pain. Depuis lors, les moissons m'ont été sacrées, je n'ai jamais écrasé une gerbe pour aller cueillir un coquelicot ou un bleuet, jamais je n'ai tué sur sa tige la fleur du pain.

Jules VALLES.

Questions. — 1° Dites pourquoi il ne faut pas jeter le pain.

2° Expliquez les expressions : cette observation me pénétra jusqu'au fond de l'âme, c'est dur à gagner.

COMPOSITION FRANÇAISE

En revenant de l'école, un de vos camarades jette un morceau de pain. Vous le ramassez et vous faites comprendre à votre camarade pourquoi il ne faut pas jeter le pain. Vous lui rappelez le dur labeur du paysan, et surtout les difficultés pour obtenir ce pain si dur à gagner.

PROBLÈME

Utilité du semis en lignes. — Un cultivateur qui semait son

blé à la volée en employait en moyenne 290 litres à l'hectare. Il a acheté un semoir mécanique et n'emploie plus que 2 hl. 10 environ en semant en lignes.

Si le blé pèse 78 kgs par hectolitre, quelle économie de semence réalise-t-il en semant en ligne : a) sur un hectare ; b) sur un terrain de 145 m. de longueur et 96 m. de largeur. Le quintal de blé vaut 2.300 francs.

Timbre Antituberculeux.

La campagne du Timbre Antituberculeux est ouverte du 15 Novembre au 15 Décembre. Je vous signale que le produit de la vente des vignettes doit être répartie de la façon suivante :

90 % à l'organisme répartiteur,

10 % aux œuvres sociales des écoles (prophylaxie antituberculeuse).

Il serait bon, me semble-t-il, de centraliser cette part réservée à la Direction de l'Enseignement, pour permettre de faire face aux dépenses qu'elle aura à assumer en cette matière (secours à certaines écoles, à certains maîtres, dans le domaine de la prophylaxie antituberculeuse).

Impôts de 5 % sur les Salaires.

Lors des conférences faites aux Directeurs et Directrices dans la première quinzaine d'Octobre, j'avais émis l'avis que cet impôt n'était pas dû par les employeurs n'utilisant que du personnel dont le salaire n'était pas soumis aux retenues de l'impôt cédulaire, ce qui est le cas pour tous les traitements de nos instituteurs.

La revue *Impôts et Sociétés* confirme cette manière de voir dans son bulletin hebdomadaire n° 5.139 :

« Le versement forfaitaire n'étant exigé qu'en représentation des retenues prévues par l'article du Code général des Impôts Directs, il y a lieu de considérer que l'employeur dont aucun salarié n'a atteint le minimum de rémunération à partir duquel, sous le régime antérieur, l'impôt devait être retenu, est dispensé d'effectuer le dit versement ».

Et puis le décret en question est déféré au Conseil, comme nous l'avons déjà dit, pour excès de pouvoir, recours n° 99.995.

Aperçus nouveaux.

Du rapport publié par *L'Education Nationale* (2-12-48) sur la réunion annuelle des Inspecteurs d'Académie, tenue au début de Novembre, nous extrayons ces deux passages, dont l'un a trait au B.E.P.C., l'autre à l'organisation de l'année scolaire :

a) B.E.P.C. — « Un mouvement incontestable se dessine vers l'Enseignement Technique. Il convient d'accentuer cette poussée et de désencombrer les professions libérales surchargées. Le Brevet d'Etudes du Premier Cycle devrait avoir pour conséquence première l'allègement des classes terminales. Or, M. Monod constate, à son grand désespoir, un véritable « rush » des candidats vers le diplôme en question. Il convient, cette fois, afin de ne pas

transformer la classe de 3^e en classe de bachotage, d'endiguer le flot montant des élèves et de permettre aux seuls candidats à l'Ecole Normale et aux seuls élèves qui ne se destinent pas au Baccalauréat de se présenter au Brevet d'Etudes malgré toutes les résistances qu'une telle mesure pourrait entraîner.

b) ORGANISATION DE L'ANNÉE SCOLAIRE. — Il est temps de mettre un terme à la désorganisation des fins d'années scolaires. Le travail effectif des maîtres et des élèves est réduit à 149 jours par an. L'analphabétisme, l'inculture sont en partie fonction de cette réduction de classe. L'effort scolaire intégral doit être poursuivi jusqu'au 30 Juin. Seul le mois de Juillet devrait être réservé aux examens. »

¶ Tout à fait d'accord...

ECLAIRAGE FLUORESCENT

Nous avons extrait du même numéro de *L'Education Nationale* (2-12-48) cette question et sa réponse au sujet de l'éclairage fluorescent. Nous avons pensé que le renseignement donné pourrait servir ici ou là :

« Question — Est-il opportun actuellement de faire remplacer l'éclairage ordinaire d'une salle de classe (avec ampoules électriques et abat-jour) par une installation de tubes fluorescents fonctionnant à basse tension ? (Amélioration de l'éclairage, prix d'installation, consommation électrique).

Réponse. — L'éclairage à tubes fluorescents présente deux grands avantages sur l'éclairage ordinaire :

- 1° Lumière-jour ne fatiguant nullement la vue,
- 2° Consommation d'électricité extrêmement réduite.

L'installation est simple mais assez coûteuse, chaque rampe lumineuse ou groupe de rampes devant être muni d'un transformateur qui se place à l'entrée de la pièce. La rampe n'est pas très fragile et n'exige pas un renouvellement aussi fréquent que celui des ampoules. La plupart des magasins qui consomment beaucoup d'électricité ont adopté ce système des rampes fluorescentes et estiment qu'au bout d'un an ils ont récupéré les frais d'installation par suite de moindre consommation. »

Un nouvel épisode de la lutte scolaire en Vendée.

Lettre ouverte du Directeur diocésain de l'Enseignement libre à M. le Percepteur de Mouchamps :

« La situation toujours aussi injuste que précaire qui est faite aux maîtres de l'enseignement libre vient de provoquer un nouvel incident en Vendée, M. Pogu, instituteur libre à Saint-Prouant, est aux prises avec le fisc qui lui réclame ses impôts de 1947, encore impayés. Les sommations habituelles étant restées sans résultat, on n'hésita pas à saisir ses meubles et la vente annoncée pour le dimanche 10 Octobre, mais... on hésita et on renonça même à le vendre, par crainte, sans doute, de la réaction qui s'annonçait assez vive.

Le fisc se retourna alors contre M. le Directeur diocésain de l'Enseignement libre qui fut invité à payer les impôts de M. Pogu, après les avoir retenus sur son traitement. On lira

ci-dessous la réponse de M. le Directeur diocésain, sous forme de lettre ouverte à M. le Percepteur de Mouchamps :

« MONSIEUR LE PERCEPTEUR,

J'ai bien reçu votre note du 22 Octobre dernier, m'invitant à payer, en qualité de « tiers détenteur », les impôts de M. Pogu, instituteur libre à Saint-Prouant. En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne suis point « détenteur » de deniers appartenant à cet honorable contribuable ni ne lui suis redevable d'aucune somme. C'est donc à tort, me semble-t-il, que vous avez cru pouvoir me mettre en demeure de payer à sa place ses impôts.

Je ne vous cache pas, néanmoins, que j'ai une profonde sympathie pour ce jeune et très méritant instituteur, père déjà de trois enfants, et dont je n'ignore point la détresse financière. Aussi, je me sentirais assez disposé pour lui rendre service, ainsi qu'à vous-même, à me substituer à lui pour l'acquittement de ses impôts. Malheureusement, je suis retenu par plusieurs considérations que je me permets de vous exposer.

D'abord, il ne me paraît pas évident que M. Pogu doive la somme que vous lui réclamez ; je suis même tenté de croire, au contraire, que c'est l'Etat qui doit à M. Pogu. Celui-ci, en effet, est directeur d'une école à deux classes que fréquentent 60 élèves, soit plus des trois quarts des petits garçons de sa commune. Il est donc chargé, comme vous-même — et s'acquitte fort bien d'ailleurs, — d'un service d'intérêt public, et il devrait normalement recevoir, lui aussi, un traitement de l'Etat. Ce serait d'autant plus équitable que son école fait réaliser audit Etat l'économie d'un instituteur public, au moins, c'est-à-dire une économie d'environ 300.000 francs. Or, comme vous savez, il ne reçoit absolument rien... Ne trouvez-vous pas, dans ces conditions, que l'Etat qui réalise au détriment de M. Pogu un si solide bénéfice, a vraiment mauvaise grâce à réclamer à ce malheureux maître les quelques 2.000 ou 3.000 francs d'impôts qu'il n'a pas encore payés ? N'est-ce pas lui, au contraire, le vrai débiteur ?

D'ailleurs, il n'est peut-être pas exact de dire que les impôts de M. Pogu n'ont pas été payés. On peut soutenir, au contraire, qu'ils ont été acquittés — et surabondamment — par les familles de Saint-Prouant qui confient leurs enfants à ce maître et soutiennent son école. Veuillez réfléchir, en effet, Monsieur le Percepteur, que le budget de l'éducation nationale s'élève modestement, cette année-ci, à 84 milliards, ce qui représente plus de 2.000 francs d'impôts, en moyenne, par habitant — sans compter les dépenses des départements et des communes ! Il se trouve par conséquent que dans cette commune de Saint-Prouant, qui ne compte guère que 700 âmes, les 550 usagers et amis de l'école libre ont versé, cette année-ci, sous forme d'impôts multiples et divers, directs et indirects, plus d'un million de francs au seul budget de l'enseignement d'Etat... Or, vous ne l'ignorez point, il s'agit là, pour l'Etat, d'un bénéfice net, puisqu'il n'en reverse pas un centime ni à M. Pogu, ni à ces 550 contribuables de Saint-Prouant, puisque ceux-ci, après avoir été contraints par l'Etat de payer, avec leurs impôts, les écoles des autres, se

voient, en outre, dans la nécessité de payer de leurs propres deniers, sans aucun subside de l'Etat, les écoles qui instruisent en fait leurs enfants... Avec ce million, l'Etat ne s'est-il donc pas suffisamment payé les 2.717 francs d'impôts de M. Pogu ? et ne pourrait-il, en outre, avec le reste, s'il avait le souci de la justice, aider les gens de Saint-Proant à payer leurs écoles, eux qui payent si largement les siennes ?

Sans doute, Monsieur le Percepteur, ces réflexions vous paraîtront naïves et vous estimerez que leur logique n'a rien à voir avec les lois et les règlements que vous devez appliquer. J'en conviens avec vous. Mais convenez aussi, Monsieur le Percepteur, que ces lois et règlements n'ont rien de commun non plus avec le sens de la justice et le simple bon sens. C'est ce qui explique que, non seulement en Vendée et dans l'Ouest, mais dans la France entière, ils sont de jour en jour plus nombreux, ceux qui luttent pour mettre d'accord la loi française et la justice scolaire — et nous ne désespérons pas de saluer bientôt cette réconciliation !...

En attendant, pour les raisons que je viens de vous dire et malgré le désir que j'aurais de vous être agréable, je ne puis me résoudre à payer les impôts de M. Pogu. Je crains, d'autre part, que M. Pogu ni les parents de ses élèves (qui sont ses vrais employeurs et les vrais « tiers détenteurs » que vous recherchez) ne mettent non plus aucun empressement à les acquitter, et que, par suite, vous soyez finalement contraint, à votre corps défendant sans doute, de recourir à la force, sinon à la violence, pour les recouvrer, c'est-à-dire si l'on veut appeler les choses par leur nom, de mettre la force au service de l'injustice.

Avec mes regrets, je vous prie, Monsieur le Percepteur, d'agréer l'expression de mes distingués sentiments.

A. DOUILLARD,

Directeur de l'Enseignement libre de Vendée.

OFFICE SCOLAIRE D'ÉTUDES PAR LE FILM

22, rue du Quatre-Septembre, Paris (2°).

Agence régionale : M. DHOMONT, 19, quai d'Ille-et-Rance, Pennes.

NOUVEAUTÉS

APPAREIL LUX 145, très maniable, lumineux.

FILMS : *Les grands Pays du monde* : Etats-Unis, U.R.S.S., Grande-Bretagne, Canada, Suisse.

Série *Histoire en 36 films* : en souscription jusqu'au 1-1-49 : 6.500 fr. — Plus tard : 7.150 fr.

Le Directeur : Ch. F. LE STER.

Tirage : 800 exemplaires.

QUIMPER, IMPR. CORNOUAILLAISE.

N° 4. — Dépôt légal : Décembre 1948.

Chronique Bretonne

Proverbes Bretons

« Proverbes », en breton, se dit « Krennlavar », mot formé du radical « lavar » (parole) et du préfixe « krenn » (court). Voici quelques exemples :

Rodig a dro

A red bro.

(Petite roue qui tourne, court du pays.)

« *To pa ri ti,*

Pa ri ti to. »

(Couvre quand tu bâtis une maison,
Quand tu bâtis une maison, couvre-la.)

C'est-à-dire : Ce que tu fais, fais-le bien.

N'y trouvent place que les mots absolument indispensables.

Certains recueils de proverbes s'intitulent : « Lavarennou fur » (Dictons sages), « Lavariou koz » (Paroles antiques). Brizeux, le barde bilingue d'Arzano, publia un opuscule intitulé « Furnez Breiz » (Sagesse de Bretagne). De Milin on connaît « Furnez ar Geiz a Vreiz » (La sagesse des pauvres de Bretagne).

M. le docteur Dujardin, de Saint-Renan, a fait paraître dans « Gwalarn » 135 la liste des travaux relatifs aux proverbes bretons.

C'est durant le XIX^e siècle qu'a été mise par écrit la sagesse populaire bretonne. S'en sont occupés : de la Villemarqué, l'auteur du « Barzaz Breiz », Brizeux, Milin, l'abbé Hingant, F. Vallée, le père du breton moderne, Sauvé. (Ce dernier commente un millier de proverbes...)

Antérieur à ces recueils, existe une œuvre au breton assez bariolée de français ; c'est un dialogue entre un enfant et un docteur, intitulé « Ar bugel fur » (L'enfant sage). Il en existe également une version au Pays de Galles.

Il n'est pas sans intérêt pour nous de connaître le condensé de la sagesse populaire de notre pays. Parcourons-en rapidement quelques points.

PROVERBES ET EDUCATION

Voici d'abord quelques-uns de ces « krennlavariou » qui concernent spécialement les enfants.

« *Kastiz, boued ha deskadurez,*

Tri dra ret da vugel bemdez. »

(Correction, nourriture et instruction,

Trois choses nécessaires quotidiennement à l'enfant.)

Remarquez ce « kastiz » qui vient en tête !

« *Bugel moumoun, bugel kollet,*

Magadenn da veza krouget. »

(Enfant gâté, enfant perdu,

Futur gibier de potence.)

« *Mouchit mat ho kole bihan,*

Pe ' hend-all ha po poan gantan ;

Heudit mat ho marc'h d'ank,

Pe 'n em veuzi 'ray er stang. »

(Bandez bien les yeux de votre bouvillon,
Sinon il vous fera de la misère ;
Entravez bien votre cheval aventureux,
Sinon il se noiera dans l'étang.)

Si vous avez affaire à des caractères difficiles... ou à des intelligences... tout à fait ordinaires, rappelez-vous que

« *Gant kolo (plouz) hag amzer
E veüra ar mesper.* »
(Avec de la paille et du temps
Mûrissent les nêfles.)

C'est là un fait d'expérience connu de tous les vrais amateurs de nêfles.

Patience donc,

« *Na strinkit ket an trebez war-lerc'h ar billig.* »
(Ne jetez pas au loin le trépied après la poêle.)

Nos pères estimaient-ils l'instruction ? Jugez-en :

« *Deskadurez d'ar vugale
A zo gwelloc'h eget leve.* »

(L'instruction des enfants est préférable aux revenus.)

Mais s'instruire, même du bien, n'est pas suffisant :

« *Didalvez eo koll amzer
Deski ar mad hep hen ober.* »

(C'est inutilité et perte de temps

Que d'apprendre le bien sans le mettre en pratique.)

D'ailleurs, le maître lui aussi, ne doit pas se contenter d'instruire :

« *Kenta 'zo, a-raok prezeg,
Rei skouer vat ha komz brezoneg.* »
(Ce qu'il faut avant de prêcher :
Donner le bon exemple et parler breton.)

Parmi les élèves il peut y avoir des brebis galeuses. La surveillance est donc nécessaire, car

« *Danvad kailharek, peurvia
Ouz ar re all 'glask 'n em frota.* »
(Habituellement, le mouton souillé
Cherche à se frotter contre les autres.)

PROVERBES ET MÉTIERS

Et quand vos élèves voudront choisir un métier, « Furnez Breiz » les pourvoira de conseils qui ne seront pas toujours du goût des maîtres-orienteurs modernes. Car elle appuie plus, sur les défauts, vrais ou supposés, des artisans et ouvriers, que sur les qualités requises pour exercer tel ou tel métier.

Les tailleurs ?

« *Ret nao anezo evit ober eun den.* »
(Il en faut neuf pour faire un homme.)

Et encore :

« *N' eo ket eun den,
Met kemener ha netra ken.* »
(Ce n'est pas un homme,
Mais un tailleur et rien de plus.)

Bon pour l'enfer :

« *Ar c'hemenner pa gouez a-ziwar e darchenn
A gouez rag-eeun en ifern.* »
(Le tailleur quand il tombe de son coussin
Tombe directement en enfer.)

Le meunier ?

« *N'eus ket taeroc'h eget roched eur miliner,
Rak bep mintin e pak eul laer.* »

(Rien de plus courageux que la chemise d'un meunier,
Qui chaque matin attrape un voleur.)

Lui aussi on l'envoie rejoindre le tailleur au fond du royaume de « Paolig » (Satan) :

« *Eur miliner, laer ar bleud,
A vo daonet betek e veud.* »
(Le meunier, voleur de farine,
Sera damné jusqu'au pouce.)

Les moines (gros décimateurs !) ne sont pas oubliés :

« *Reizenn manac'h a zo tenna
Digant an holl hep rei netra.* »
(La règle des moines est de prendre
À tout le monde, sans rien donner.)

Seuls les agriculteurs, les « trouc'herien-vuzug » (les coupeurs de lombrics) sortent indemnes de la bagarre. Ce qui porte à croire que les auteurs de ces proverbes sont des paysans.

PROVERBES ET AGRICULTURE

Mais les dictons concernant l'agriculture ne font pas défaut.

« *Kanevedenn diouz an noz,
Glao pe avel antronoz.* »
(Arc-en-ciel du soir,
Pluie ou vent le lendemain.)

« *Kelc'h a-bell,
Glao a-dost ;
Kelc'h a-dost,
Glao a-bell.* »
(Halo loin de la lune,
Pluie proche ;
Halo rapproché,
Pluie éloignée.)

Pour les amateurs d'ail :

« *Da c'houel Per, planta kignen ;
Da c'houel Per, skoulma kignen ;* »

A la St-Pierre, noue l'ail ; (29-6, St Pierre, apôtre.)

« *Da c'houel Per, tenna kignen.* »

(A la St-Pierre, plante l'ail ; (18-2, Chaire de St Pierre.)

A la St-Pierre, arrache l'ail. (1-8, St Pierre ès liens.)

Eleveurs de poules :

« *Dre he beg e tozv ar yar.* »

(C'est par le bec que pond la poule.)

C'est-à-dire qu'elle pond suivant la nourriture qu'on lui donne.

PROVERBES ET MARIAGE

Pour ceux qui aspirent à entrer en ménage, foisonnent les dictons de conseils et de mise en garde. Mais c'est presque

IV

uniquement de la femme qu'il s'agit dans ces proverbes. Certains doivent avoir pour origine probable une désillusion de soupirant « roet e sac'h dezan » (auquel on a rendu son sac).

*« C'hoant dimezi ha beva pell
O deus pep Yann ha pep Katell ;
Dimezet int, pell e vevont,
Holl war o c'hiz e karjent dont. »*

(Se marier et vivre longtemps,
Voilà le désir de tout Jean et de toute Catherine ;
Les voilà mariés et chargés d'ans
Et tous voudraient revenir en arrière.)

Un proverbe vannetais dit :

*« Keneve chrïstr, argant, merhed,
E vehe d'edrous-kaer ar bed. »*
(Sans le cidre, l'argent, les femmes,
Le monde serait en paix absolue.)

Le « bugel fur » répond à son maître :

*« No dostain jamez ouz ar plac'hed,
Rak tromplu int kalz anezo
Ha kollet eo ar bed ganto. »*

(Je ne m'approcherai jamais des filles,
Car beaucoup d'entre elles sont trompeuses
Et elles perdent le monde.)

Cependant, écoutez ce proverbe si harmonieux :

*« Kalon eur wreg 'zo eun delenn
Hag a zon kaer pa gar eun den. »*

(Le cœur d'une épouse est une harpe
Qui résonne merveilleusement quand elle aime son époux.)

Par ailleurs,

*« Piou 'zo kasaus d'an holl ?
An diaoul hag eur wreg foll. »*
(Qui gêne tout le monde ?
Le diable et une épouse folle.)

Faut-il choisir une « beauté », une « star » ?

*« Na braoentez, na koantiri
Ne lakont ar pod va virvi. »*
(Ni beauté, ni gentillesse
Ne font bouillir la marmite.)

Alors, peut-être une fille bien dotée...

*« Gwell eo karantez 'leiz an dorn,
Eget aour melen 'leiz ar forn. »*
(Mieux vaut amour plein la main
Qu'or brillant plein le four.)

C'est bien difficile de trouver chaussure à son pied ! Oui, certes. Mais :

*« N'ez eus ket koz votez
Ne gav ket he farez. »*
(Il n'y a méchant sabot
Qui ne trouve son pareil.)

K. Rïou.

Traduction résumée d'un article paru dans « Al Liam ». (P. Le Bihan, 1, avenue Marceau, Trappes S.-et-O.)

(A suivre.)

LE SENTIER

Bulletin mensuel de l'Enseignement Primaire Libre
— du Diocèse de Quimper et de Léon —

Directeur responsable : M. le Ch. LE STER, directeur-adjoint de l'Enseignement.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

Inspection diocésaine, 19, rue Pen-ar-Stêr, Quimper. — C. C. Rennes 528-80.

Tél. 10.97. — Boîte Postale 38. — Tirage : 800 ex.

Prix de l'abonnement annuel : 80 Fr.

Bien que ce numéro du **Sentier** vous parvienne avec bien du retard, les Inspecteurs Diocésains tiennent à présenter leurs meilleurs vœux à tous : aux maîtres, prêtres, religieux et laïcs, à leurs élèves et à leurs familles et à tous les bienfaiteurs et défenseurs de l'école libre. Ils vous assurent de la grande part que vous avez dans leurs prières. On voudra bien les excuser de n'avoir pas répondu à chacune des nombreuses lettres qu'ils ont reçues à l'occasion de la nouvelle année.

« TOUJOURS PLUS... TOUJOURS MIEUX ! »

J'emprunte volontiers ce titre à un article de *La Croix*, qui l'empruntait elle-même à la réponse faite par la générale Leclerc de Hautecloque aux élèves de philo-math du collège St-Joseph, de Lille. Elle disait :

« Je vous autorise volontiers à prendre le nom de « Promotion du général Leclerc ». Je souhaite de tout cœur que vous appreniez, à son exemple, le service gratuit qu'il a toujours pratiqué envers Dieu et la France, faisant toujours plus et mieux qu'il ne lui était demandé. »

Quel plus beau souhait puis-je formuler à votre intention à tous, en ce début d'année ?

« Toujours plus, toujours mieux ! » C'était également le sens de la réponse de « M. Vincent » à la Reine de France : « Davantage ! ». C'est la réponse de tous les saints, de tous les héros qui calculent leurs propres efforts sur les besoins des autres. Ce ne peut être que la vôtre en face de vos obligations d'éducateurs et des besoins de vos élèves, j'allais dire, ce qui d'ailleurs est plus juste, de vos disciples.

« Toujours plus, toujours mieux ! » que le strict exigé. Il y a tant de manières d'accomplir son devoir ! mais il n'y a qu'une façon de le bien faire : de le faire toujours mieux, assurant ainsi « le service gratuit de Dieu et de la France ».

La « gratuité » de ce service !